



Documentation de presse

Date

28.03.2007

Ilisu: assurance contre les risques à l'exportation

Le 28 mars 2007, le Conseil fédéral a octroyé aux entreprises Alstom, Colenco, Maggia et Stucky l'assurance définitive contre les risques à l'exportation pour leurs livraisons et fournitures de services d'ingénierie destinées à la centrale hydroélectrique d'Ilisu, pour un montant total de 225 millions de francs. Les mesures d'accompagnement supplémentaires, qui, en vertu de l'accord de principe du 15 décembre 2006, devaient être mises en œuvre avant l'octroi de l'assurance définitive, l'ont entre-temps été par le maître d'ouvrage. Un comité d'experts surveille en outre l'application des mesures susmentionnées. L'Autriche et l'Allemagne ont, elles aussi, délivré des assurances définitives à leurs exportateurs.

Examen approfondi par trois assureurs-crédit à l'exportation

A l'issue de près d'un an et demi d'examen intensifs par la Garantie contre les risques à l'exportation puis, depuis janvier 2007, par l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE), le Conseil fédéral a aujourd'hui accordé l'assurance contre les risques à l'exportation pour la livraison de générateurs et d'équipements électromécaniques et la fourniture de prestations d'ingénierie destinées à la centrale hydroélectrique d'Ilisu, pour un montant de 225 millions de francs. Pour répondre aux normes de la Banque mondiale, l'ASRE et les agences de crédit contre les risques à l'exportation autrichienne et allemande, respectivement Oesterreichische Kontrollbank AG (OeKB) et Euler-Hermes, avaient posé aux responsables du projet plus de 150 conditions relatives à l'environnement, aux déplacements de populations, aux biens culturels et aux Etats riverains. 23 de ces conditions devaient déjà être remplies avant l'octroi de l'assurance définitive. La date à laquelle les conditions doivent être remplies correspond aux échéances usuelles liées à la progression des travaux.

Suivi du respect des conditions par un comité d'experts indépendants

L'octroi définitif de l'assurance était subordonné au respect d'un certain nombre de conditions ; de même, la validité de l'assurance est, elle aussi, liée au respect des conditions fixées. Le contrôle sera pris en charge par un comité d'experts indépendants. En cas de non-respect d'une condition, les assureurs-crédit à l'exportation sont habilités à prendre des mesures affectant directement les crédits.

La centrale hydroélectrique située sur le cours inférieur du Tigre et financée principalement par la Turquie a atteint le niveau requis pour les projets internationaux au cours de l'examen du projet, et ce grâce à des instructions claires données par les assureurs-crédit à l'exportation, à des recherches et à des processus de dialogue sur place et aux critiques formulées par des ONG. L'examen a été conduit sur la base des normes internationales appliquées par l'OCDE aux études d'impact environnemental, aux droits fluviaux et aux droits des Etats riverains, aux déplacements de population, etc., pour les assurances à l'exportation étatiques.

La réalisation du projet est contrôlée par un comité d'experts indépendants désignés pour l'essentiel par les assurances-crédit à l'exportation. Il rassemble des spécialistes internationaux et nationaux reconnus, qui ont pour mission de contrôler, avec professionnalisme et de manière indépendante, la mise en œuvre des mesures d'accompagnement. Ils imposeront, le cas échéant, des corrections et des améliorations en cours de projet. Il convient de souligner la présence parmi eux du prof. Michael M. Cernea, ancien collaborateur de la Banque mondiale, qui avait été mandaté par des ONG pour rédiger un avis sur le projet Ilisu en sa qualité d'expert mondial des déplacements de population. Il avait rédigé début 2006 un avis critique assorti d'un éventail de propositions concrètes d'amélioration. Les plaintes déposées par des personnes touchées par la construction sont traitées séparément, mais seront prises en compte dans la surveillance générale.

Publication des conditions et composition du comité d'experts

Après l'octroi des assurances définitives par les trois Etats concernés, les conditions exigées et la composition du comité d'experts seront publiées sur le site internet du consortium d'exportateurs (www.ilisu-wasserkraftwerk.com). Il présente d'ores et déjà des informations détaillées sur le projet.

Conditions à remplir par le maître d'ouvrage turc, DSI

Les principales mesures à prendre par le maître d'ouvrage turc, DSI, sont les suivantes, réparties par domaine :

Ecologie

- Construction et exploitation de stations d'épuration des eaux dans les grandes villes de Diyarbakir, Siirt et Batman, situées en amont.
- Mise en place de techniques d'irrigation et de fertilisation modernes en vue d'améliorer la qualité des eaux du lac de retenue et du Tigre.

- Niveau d'eau minimum garanti dans le Tigre afin de protéger la faune, la flore et les riverains en Turquie et dans les pays voisins.
- Création de nouveaux espaces protégés pour les animaux concernés, p. ex. frayères pour les poissons, sites de nidification pour les oiseaux.
- Programmes sanitaires et campagnes d'information visant la prévention du VIH/SIDA, de la malaria, etc.

Déplacements de population

- Trains de mesures concrets pour la population concernée et pour les populations hôtes dans les nouvelles zones d'établissement.
- Propositions pour améliorer les conditions de vie de tous les groupes de population concernés.
- Amélioration des infrastructures dans toute la région.
- Planification conjointe de nouveaux projets agricoles.
- Emploi des personnes concernées dans la construction et l'exploitation de la centrale hydroélectrique.
- Programmes d'instruction et de formation.
- Concept pour la publication d'informations et la collaboration avec la population.

Biens culturels

- Recherches sur l'intégralité du domaine concerné par le projet dans une ampleur sans précédent.
- Fouilles et documentation de toutes les découvertes culturelles pertinentes.
- Documentation ethnographique des villages et de leurs habitants.
- Construction d'un musée et d'un parc culturel et d'un parc architectural dans la région.

Etats riverains

- Information détaillée des représentants officiels de la Syrie et de l'Irak sur l'avancement du projet et invitation à l'échange d'informations durant le projet.

Le comité d'experts indépendants confirme que ces mesures d'accompagnement permettent au projet de centrale hydroélectrique d'Ilisu de satisfaire aux directives pertinentes de la Banque mondiale.

Contacts / Renseignements:

Eric Scheidegger, SECO, chef de la Direction de la promotion économique, tél. 031 322 29 59